

COMMUNE DE LARNAGE

Conseil municipal du 18-12-2017

L'an deux mil dix-sept et le 18 décembre à 20H30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Delhome JC, Roudier R, Coldepin P, Belle JC, Reist-Picard J,
Revol C Chirouze H

Mmes Prot MT, Girard P, Delhome V, Foucry-Gautier S, Buit C, Poulenard MT

Etait absente : Montagnon G

Secrétaire de séance : Reist-Picard J

I-APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES

1°-Ecole de musique

Le conseil municipal décide de solliciter par courrier, l'intervention de Mr le Préfet de l'Ardèche concernant le litige de l'école de musique. Pour information, une copie sera adressée à Mr le Préfet de la Drôme.

2°-Assainissement

Le conseil municipal a évoqué la possibilité de prendre une délibération afin de taxer les foyers raccordés au réseau eaux usées et ayant d'autres ressources que l'eau potable (puits, forages, eau irrigation, eau de pluie...)

Cette taxation forfaitaire permettrait de rétablir une certaine équité.

Après discussion, il a été décidé de répertorier toutes les ressources qui auraient dû être déclarées en mairie, afin d'aider les eaux de la veaune pour un éventuel contrôle des installations chez les particuliers.

Pour l'immédiat, aucune délibération n'a été prise.

La commission assainissement suit ce dossier avec assiduité.

3°-Diagnostic des réseaux

Un diagnostic des réseaux d'assainissement a été réalisé par la société Naldéo. Quelques anomalies ont été constatées chez des particuliers, ils seront contactés ultérieurement.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bâtiments

-l'intervention de l'entreprise Bardet n'est pas satisfaisante, l'architecte sera informé.

Site internet

Présentation du projet du nouveau site internet par Pierre Coldepin. Il devrait être en ligne à partir de fin janvier.

Séance levée à 22h30.

Le maire
Max Osternaud

